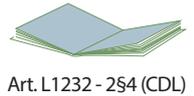


La parcelle des étoiles de Sombrefe (Sombrefe)

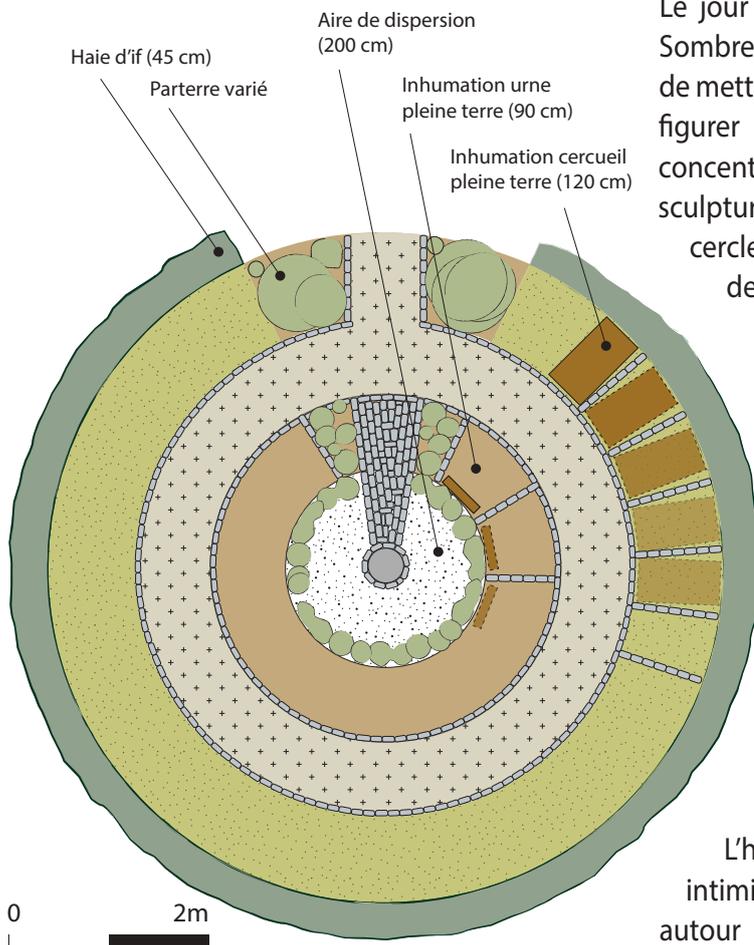
Sombrefe a choisi le cimetière du chef-lieu de la commune pour y installer une parcelle des étoiles, créée en urgence. Sur un plan circulaire, qui rappelle un soleil ou l'onde de choc qui se forme à la surface de l'eau, l'endroit est pourtant empli de sérénité.



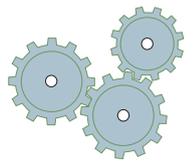
Le Décret "funérailles" impose que chaque commune cimetière dispose dorénavant d'au moins une parcelle dédiée à l'inhumation et à la dispersion des cendres de fœtus nés sans vie entre le 106^{ème} et le 180^{ème} jour de grossesse. Cette disposition permet aux familles d'offrir une sépulture à un enfant qui, à ce stade, ne dispose pas encore d'existence légale, mais est pourtant déjà bien réel.



Art. L1232 - 254 (CDL)



Le jour où le décès d'un enfant s'est présenté à Sombrefe, le Service cadre de vie a pris l'initiative de mettre en place une parcelle des étoiles, voulant figurer un soleil. Ce sont ainsi quatre cercles concentriques qui ont été dessinés, autour d'une sculpture angélique posée sur une colonne. Le cercle central (2 m de diamètre) accueille une aire de dispersion sur galets, entourée de lavandes. Un second cercle (4 mètres de diamètre) permet l'inhumation d'urnes cinéraires en pleine terre, comme l'exige le Décret funérailles. Le troisième cercle est un cheminement de dolomie, qui en borde un quatrième. Ce dernier, d'un diamètre extérieur de 8,5 mètres, accueille les sépultures en cercueil en pleine terre. Le projet initial prévoit enfin que chaque zone d'inhumation soit bordée de pavés, figurant les rayons solaires.



L'habillage végétal, qui apporte douceur et intimité à l'ensemble, consiste en une haie d'ifs autour de la structure, et de deux parterres



d'accueil, à l'entrée de la parcelle des étoiles. Deux Saules "crevette" y donnent quelque peu de hauteur, émergeant de buis, lavandes et rosiers. Enfin, les parcelles inoccupées sont enherbées, pour en faciliter l'entretien.

Les + Sur plan, le projet est aussi épuré que séduisant, alliant la douceur des courbes et les exigences du Décret "funérailles", dans un écrin végétalisé, qui par ailleurs exploite des matériaux de réemploi (pavés de rue).

Les - L'ensemble manque malheureusement d'entretien, ce qui pourrait toutefois être aisément corrigé : la restauration de la haie et des parterres apporterait le témoignage du soin avec lequel la Commune envisage d'accueillir les petites sépultures. Celles-ci auraient aussi sans doute gagné à être mieux règlementées, en ce qui concerne les signes distinctifs, car la charge d'entretien repose hélas souvent sur les services communaux lorsque les familles ne l'assument pas. Or, la pérennité quasi sacrée de ces sépultures invite le gestionnaire à trouver un meilleur équilibre entre le tact nécessaire vis-à-vis des familles lors de l'inhumation et la réalité d'entretien que cela représente pour les années à venir.

A noter, le dépérissement des Buis, attaqués par la Pyrale du buis et/ou *Cylindrochladium buxicola* : seule une lutte alternative aux produits phytopharmaceutiques pourrait être envisagée ici ...à moins de remplacer les buis par une autre essence (*Ilex aquifolia* ou *Taxus baccata*).

Auteur de projet : Frédéric Vansimaey - Service cadre de vie (Commune de Sombreffe, 2015)

Matériaux utilisés : Ciment, Dolomie, pavés.

Végétal présent : *Buxus sempervirens*, *Rosa* sp., *Salix integra* 'Hakuro Nishiki', *Taxus baccata*.

Montant total du projet : 375 € (galets) + 375 € (angelot) + 485 € (plantes) = 1235 € (hors main d'oeuvre et ciment de jointoiement).

Subsides accordés : Aucun.